

INFO VILLAGE

FOUGAX ET BARRINEUF

Mars 2015

Le billet du Conseil Municipal



La vie municipale est riche et variée, chargée de difficultés, certes, mais aussi de satisfactions surtout de rencontres avec les citoyens. A certains impatients, il faut rappeler que nous devons faire face à une baisse des crédits attribués par l'Etat aux communes comme cela ne s'est jamais produit. La collectivité donne beaucoup. Aux yeux de certains elle ne donne jamais assez ; pour d'autres, elle donne toujours trop. Faut-il tout attendre de la collectivité au seul motif que l'on paye des impôts ? Le chèque fait au trésor public nous interdit – il d'être citoyen ? Chacun peut contribuer à faire que l'on vive mieux à Fougax et Barrineuf. L'argent public ne peut pas tout ; le croire a même contribué à rendre notre société attentiste. Il y a beaucoup de pistes à exploiter, mais au moment de faire des économies, le Conseil Municipal fera ses choix, en fonction de la réalité de la commune et des engagements pris devant les électeurs. Tendre vers toujours plus d'efficacité est le défi à relever et nous le relèverons.

PROJETS ET TRAVAUX EN COURS

Foyer Municipal :

Un dossier de demande de subventions a été monté et transmis aux partenaires institutionnels (Etat, Région, Conseil Général) pour nous aider à refaire la toiture de la Salle Polyvalente (foyer), fragilisée par son ancienneté et les intempéries.

Montant des travaux après expertise : 90 000 euros TTC.

En espérant que le dossier suive un cours normal et trouve un avis favorable, les travaux devraient se dérouler à l'automne prochain pour une réouverture possible vers la fin de l'année.

Bâtiment de la Mairie :

Après une réfection totale de leur toiture par les employés municipaux à l'automne dernier, le Secrétariat de Mairie et la Salle annexe Adelin MOULIS ont vu leur plafond refait à neuf par l'entreprise Bouzigon dans le cadre du dégât des eaux pris en compte par notre assurance.

Profitant du déménagement temporaire du mobilier, nous avons réaménagé et « relooké » le bureau du Secrétariat afin d'offrir aux visiteurs un meilleur accueil dans un cadre plus agréable.

Travaux de voirie suite aux inondations de juin 2014 :

Les travaux sur les routes de Lalibert et au pont des Mijanes sont terminés et réceptionnés. Vont commencer, dès l'accalmie hivernale, ceux de La Palanque (réfection d'une culée de pont), de l'Espine (reprise empierrement de chaussée et goudronnage).

Ces différents chantiers sont sous contrôle du Syndicat de voirie et leur mise en œuvre confiée au groupement d'entreprises RAYNAUD/SANCHEZ pour un montant de 52 873.56 euros TTC.

Pont des TOUNILLOUS

Les travaux de reconstruction du Pont des Tounillous (prévus en 2014) sont prévus dans le courant du printemps prochain et confiés à l'entreprise LABORIE pour un montant de 15 000 euros TTC .

Au titre des travaux 2015, il était prévu de donner priorité à une remise en état du chemin desservant le hameau de Fauché ; après les différents épisodes neigeux de l'hiver et les importantes pluies des 25 et 26 février dernier, un important affaissement de terrain a emporté une partie du chemin entre les deux premiers lacets, obstruant la chaussée inférieure sous des dizaines de m³ et un amas de troncs d'arbres déracinés ; un second éboulement 300 m plus en amont, une chaussée défoncée sur 500 m, des passages busés et revers d'eau entièrement obstrués, vont sérieusement alourdir le montant de remise en état.

La voirie est actuellement fermée ; des travaux de première urgence seront entrepris si possible dans les prochaines semaines afin de permettre l'approvisionnement de la famille CAUX et l'acheminement de secours éventuels.

Une première estimation de la reconstruction de la chaussée s'élève à plus de 100 000 euros TTC : des dossiers de demande d'aides financières vont être envoyés à tous nos partenaires institutionnels, car après les campagnes de travaux mises en œuvre pour réhabiliter la voirie communale suite aux épisodes torrentiels de 2008, 2011 et 2014, le budget communal n'est plus en mesure de supporter de telles sommes non programmées.

Dans ce contexte un brin pessimiste, deux éléments récurrents sont à prendre en compte :

- Notre village, très étendu, possède un des plus fort taux de voirie communale du Canton (un peu plus de 20 kms).
- Les dotations de l'état sont en baisse constante et particulièrement pour les trois années à venir, mettant à mal un équilibre budgétaire déjà précaire.

DENEIGEMENT

Il est réalisé chaque hiver en régie municipale.

Au cours de son intervention dans la journée du 20 février dernier, en redescendant de Lalibert, l'étrave du tracteur conduit par Robert CARRARA a heurté un revers d'eau métallique, ce qui a déporté l'engin vers le talus aval puis précipité celui-ci une dizaine de mètres en contrebas, dans la pente surplombant le ruisseau de Malard.



Sorti quelques jours plus tard, grâce à l'aide efficace de deux tracteurs forestiers des entreprises JF. CHAUMOND ET E. HUBERT, notre seul matériel de chantier est parti pour expertise et réparation.



Plus de peur que de mal pour Robert qui, sorti « miraculeusement » indemne de son envolée, médite parfois encore sur les aléas d'un métier à tout faire...

INFORMATIONS DIVERSES

Réglementation sur le brûlage des déchets verts

A quelques encablures du printemps, il est bon de rappeler quelques extraits de la note préfectorale du 25 avril dernier précisant l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts :

Toute demande de brûlage de déchets verts (y compris les déchets secs), sauf pour les exploitants agricoles et forestiers dans le cadre de leur profession, ne peut être autorisée.

La règle générale est l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts ou secs des particuliers et des collectivités. Ces dispositions s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air et leurs mises en œuvre sont du ressort du Préfet, et plus précisément de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les textes rappellent que l'élimination des déchets verts peut s'effectuer par des voies respectueuses de l'environnement tout en appliquant la réglementation : par broyage, apport en déchetterie ou valorisation directe. Le non-respect des textes peut entraîner de fortes amendes pour les administrés.



Divagation des animaux domestiques



Face à une recrudescence de divagation d'animaux domestiques (chiens et chats) dans certains quartiers du village, Monsieur le Maire rappelle à la population la nécessité de tenir enfermé dans les limites de la propriété de chacun tout animal domestique.

Navette

Depuis le début de l'année a été mise en place une navette en minibus pour Lavelanet, fonctionnant chaque vendredi matin, à l'intention des personnes démunies de moyen de transport.

La participation est de 5 euros par personne, les communes de Bélesta et Fougax prenant en charge le restant de la vacation hebdomadaire du transport.

La fréquentation s'avérant très faible à ce jour, les communes concernées s'accordent jusqu'à la fin du premier semestre pour maintenir ou non ce service.

Collecte des ordures ménagères

La distribution annuelle des sacs noirs et jaunes aura lieu en Mairie

le vendredi 20 mars de 13 H 30 à 17 H.

Sécurité en Pays d'Olmes

Le Pays d'Olmes connaît depuis de long mois une forte augmentation de cambriolages et dégradations en tout genre portant atteinte à la sécurité de la population. Les élus ont été reçus en Préfecture pour exposer les motifs de leurs préoccupations, sans obtenir la moindre prise en compte de leurs revendications. Devant l'échec des discussions, il a été décidé de faire parvenir aux services de l'Etat, en charge des missions régaliennes, une motion approuvée par délibération de tous les Conseils Municipaux de notre Canton. Nous avons fait le choix de vous informer totalement de notre démarche afin que chacun puisse en comprendre les fondements : c'est pourquoi vous trouverez en pièce jointe à notre info municipale un exemplaire complet de la lettre envoyée en Préfecture.

L'école fête carnaval

Sur le thème des princesses et chevaliers, le défilé carnavalesque a animé les rues du village, derrière sa majesté Carnaval, dressée majestueusement sur son char. Petits et grands dans un superbe chari-vari, ont accompagné le roi en chansons, jusqu'au bûcher préparé en son honneur afin qu'il périsse dans les flammes, ainsi, adieu à l'hiver et que vive le printemps.

« Adieu peuré Carnaval ! Fuma la pipa sens tabat ».

L'école et la Municipalité remercient Mr CONTAT pour sa disponibilité et son tracteur !



AU PAYS DU PERE DES MONTAGNES DE GLACE



Le samedi 10 janvier dernier, en soirée, Claude LABATUT est venu nous présenter le film retraçant son dernier périple estival, le Muztagh Arta culminant à 7546 m dans la région du XINJIANG en République populaire de Chine, sur la mythique route du Karakorum. Soixante-dix personnes environ ont pu visionner le défi sportif d'une équipe composée de 12 membres du Club Alpin Français, au cours d'un magnifique trek d'approche puis lors de l'ascension en technique alpine du 43^{ème} plus haut sommet de la planète grâce aux trois camps d'altitude installés respectivement à 5200 m, 6200 m et 6800 m.

La redescente en skis parmi les somptueux paysages enneigés des confins himalayens fut notamment un grand moment de plaisir pour l'assistance.

Une collation offerte par la municipalité est venue clôturer cette très agréable soirée organisée dans la salle d'animation de la Taillade de Montségur.

SOIREE CULTURELLE A LA TAILLADE

Le 21 décembre, la compagnie « Monts et Merveilles » nous a plongés pendant une heure dans l'univers fantastique des contes de tous pays. Les récits de Marie-José MOZET accompagnés d'une originale chorégraphie de Fabienne LARROQUE sur une musique évocatrice de Michel MOZET, ont suscité émotion, tendresse, humour et mélancolie. Un joli voyage à travers les mots, chargé de folklore et poésie. Merci à eux, ainsi qu'à Armelle et Michel LSTIBUREK pour leur accueil.

DU NOUVEAU POUR LES ASSOCIATIONS DU VILLAGE

COMITE DES FETES

Suite à la démission du précédent bureau du Comité des fêtes de Fougax et Barrineuf, un nouveau bureau s'est monté, présidé par Mlle ABRIAL Laura.

L'équipe du comité des fêtes de FOUGAX ET BARRINEUF a pour objectif principal de divertir les grands et les petits de la commune.

C'est ainsi avec un sentiment perpétuel de faire plaisir et d'animer le village que les membres du comité ont sélectionné différentes animations dont voici le programme :

- Le samedi 27 juin 2015 : feu de la Saint Jean

Les 24,25 et 26 juillet 2015 : fête du village :

- Le vendredi 24 juillet 2015 : disco mobile (Wilfried)
- Le samedi 25 juillet 2015 : concours de pétanque (après-midi), en soirée repas et orchestre avec soirée neige (Pat music)
- Le dimanche 26 juillet 2015 : animation musette (Duo accordéon)

Il est également prévu un vide grenier dans le courant de l'automne.

Les personnes intéressées pour aider et participer aux activités du comité des fêtes sont priées de bien vouloir contacter **Mlle ABRIAL Laura** (06.84.14.34.02). Une page Facebook a également été créée pour faciliter la communication.

C'est avec plaisir que l'équipe du comité des Fêtes accueillera les nouveaux volontaires.

EMPREINTES REPREND SES ACTIVITES



Après quelques années de sommeil, l'association Empreintes a tenu son assemblée générale le 30 janvier 2015. Après avoir remercié la mairie et rendu hommage aux membres fondateurs (Hervé Laffont, Joseph Eiche et Maurice Birebent), l'association a adopté ses nouveaux statuts et son règlement intérieur, fixé le montant de sa cotisation à 10 euros et élu son Conseil d'Administration composé de Clément Touges (Président), Michel Mozet (vice-Président), Gilles Heurtevin (Trésorier), Edouard Canevet (Secrétaire), Marie-Josée Mozet (Secrétaire adjointe), Sandra Bellan, François-Xavier Bellan et Michel Lavoine.

L'association Empreintes, fondée en 1990, a pour objet la promotion, l'aménagement et le développement des activités touristiques, principalement au travers de l'entretien ou de la création de chemins de randonnée autour de Fougax et Barrineuf. L'association souhaite également organiser des rencontres et des événements.

L'association prévoit de proposer une sortie (randonnée et/ou travaux d'entretien) le premier dimanche de chaque mois. En cas de mauvais temps, la sortie sera reportée au dimanche suivant. Toute personne pourra participer librement à une sortie organisée par l'association mais devra y adhérer si elle souhaite continuer à prendre part à ses activités. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à l'un des administrateurs ou envoyer un message à l'adresse suivante : **empreintes09@gmail.com**

Une nouvelle association sur Fougax et Barrineuf !



Depuis quelques mois Les Corps en Joie ont établi leur nouveau siège à Courrent de Lalibert, sur les hauteurs de Fougax. Nous avons déjà organisé des rencontres d'échanges autour du chant, du massage, de la danse... et un premier atelier de BMC©, méthode favorisant la conscience corporelle, la détente et le bien-être.

Nous œuvrons à l'ouverture prochaine de cours réguliers de Qi-Gong (gymnastique énergétique chinoise) et de Soma-Danse (danse contemporaine intégrant le BMC et autres influences énergétiques et posturales).

Nous vous accueillons avec plaisir pour vous faire découvrir

ces belles pratiques ressourçantes.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à consulter le site internet : www.lescorpsevenjoie.com,

ou par téléphone Célia Rombaut : 06 58 14 98 28

Nos peines :

Georges, Pierre RIUTORT domicilié 8 rue Saint Michel décédé le 31 janvier 2015 à Orléans.

Myriam, Danièle DA ROCHA domiciliée 5 quartier de la poésie décédée le 1er février 2015 à Lavelanet

Yvon, Claude, Ferdinand MAUGARD domicilié 1 quartier les Peyroutous décédé le 2 février 2015 à Saint Jean de Verges

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

RAPPEL :

La mairie est ouverte AU PUBLIC le **lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 13 h à 16 h 30**

ainsi que le **mercredi de 8 h 30 à 11 h 30.**

En dehors de ces horaires, une permanence téléphonique est assurée de 8 h 30 à 12 h 00 ;

La mairie est donc fermée au public le matin.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces horaires.

MOTION SUR LA SECURITE DES CITOYENS DU PAYS D'OLMES

Mesdames et Messieurs les élus du Pays d'Olmes attirent l'attention de Madame le Préfet sur l'insécurité croissant en Pays d'Olmes : vols, vandalismes, pillages, incendie de commerce, dégradations de véhicules, de matériel commercial, de bâtiments publics.

Les réunions de voisins se multiplient et les habitants évoquent un « sentiment d'insécurité et d'angoisse ».

Certains habitants parlent de se regrouper pour se défendre par leurs propres moyens.

Nous ne pouvons ni accepter ni cautionner ces démarches même si nous en comprenons l'exaspération, sans craindre certains dérapages.

Il est cependant de notre devoir d'alerter les pouvoirs publics et ses représentants, notamment Madame le Préfet, sur le mécontentement grandissant de nos concitoyens.

La fermeture de la gendarmerie de Laroque d'Olmes qui n'a vu aucun gendarme redéployé sur celle de Lavelanet, nous semble être aujourd'hui un phénomène aggravant des situations que nous connaissons depuis plusieurs mois maintenant.

Nous élu(e)s au Conseil Municipal de la ville de Fougax et Barrineuf, réuni(e)s le 24 février 2015 demandons une augmentation des effectifs permanents de la brigade territoriale de gendarmerie de Lavelanet.

Il nous semble en effet que la brigade ne peut répondre, par manque de moyens humains sur un vaste territoire, à une situation qui se dégrade dangereusement.

Ne l'oublions pas, la sécurité intérieure et le maintien de l'ordre constituent l'une des missions régaliennes de l'Etat.

C'est au Ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, à sa direction de la défense et de la sécurité civiles au niveau central et aux préfets de département ou de zone, au niveau déconcentré, qu'il revient de prendre en charge la coordination de la réponse des pouvoirs publics en cas de crise et de veiller à la cohérence des interventions.

Nous élu(e)s au conseil municipal de la ville de Fougax et Barrineuf, rappelons à Madame le Préfet que ce sont les services régaliens qui font exister l'Etat.

L'Etat n'est pas qu'une construction théorique, il doit également être une réalité pour chaque citoyen (enne). Notre définition de l'Etat est claire : il constitue un mode d'organisation sociale territorialement défini et s'appuie sur un ensemble d'institutions caractérisées par la détention du monopole de l'édiction de la règle de droit et de l'emploi de la force publique.

Pour nous, il en découle que les services régaliens, dont la sécurité est partie intégrante, devraient être intégralement assurés par l'administration publique d'Etat et financés par l'impôt, ce dernier étant établi d'après les facultés contributive de chaque contribuable. Or aujourd'hui sous prétexte de contraintes budgétaires, les françaises et français n'ont plus un égal accès à la sécurité d'autant plus que nous sommes un territoire rural et de montagne.

Cette situation est contraire à l'article 12 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « la garantie des droits de l'Homme et du Citoyens nécessite une force publique : cette force est donc constituée pour l'avantage de tous [...] ».

Il faudrait que ce soit nous, communes, qui nous substituions à l'Etat pour assurer à nos concitoyens une protection d'eux-mêmes et de leurs biens.

Nous estimons que c'est à l'Etat et à lui seul que devrait revenir cette mission de protection.

Demain, nos policiers municipaux, pour ceux qui ont les moyens financiers d'en avoir, assureront des patrouilles en voiture ou à pied.

Il leur reviendra d'essayer de rassurer la population par leur présence mais certainement pas de se substituer aux gendarmes. Nous demandons à Madame le Préfet de venir rencontrer les élus de Lavelanet du Pays d'Olmes afin d'aborder les moyens qui seront mis en œuvre par l'Etat pour garantir la sécurité des citoyens (ennes) de nos villes.

Danièle Vernière nous interpelle avec ces deux textes inspirés de nos grands poètes français :

LE CHANT DU PRINTEMPS :

*Le silence et les bruits, soudain dans l'air humide,
Ont ce soir un accent plus vaste et plus ardent ;
Sur le vent aminci Février, fuir, rapide,
Quelqu'un revient, je sens qu'il vient, c'est le printemps !*

*Hôte mystérieux, il est là, sous la terre,
Il est près du branchage exploré des forêts,
Il monte, il s'est risqué, il ne peut pas se taire,
Et son premier frisson répand tous ses secrets !*

*Il passe, mais personne encore sur la route
Ne peut le soupçonner ; je regarde, j'écoute ;
Oui, je t'ai reconnu sublime Dépouillé !
Sordide vagabond, sans fleur et sans feuillage,
Qui rampe et répand sur les chemins mouillés
Cette clarté pensive et ces poignants présages !
Oui, je t'ai reconnu, ton souffle est devant toi
Comme un tiède horizon où flotteront les graines ;
Le silence attentif et fourmillant des bois
S'emplit furtivement de la languide haleine*

Anna de Noailles

*Il existe un printemps inouï éparpillé parmi les saisons et jusque sous les aisselles
de la mort. Devenons sa chaleur : nous porterons ses yeux.*

René CHAR